

الإمام ابن بطاوة

Explication [Sharḥ] du Hadîth : « Ceux qui auront le pire châtement le jour du jugement seront ceux qui font ressembler avec la création d'Allah. »

Par l'Imâm Ibn Batâl



Le Hadîth :

Nous étions avec Masrouq dans la demeure de Yassar ibn Numeyr et il vît sur un plateau des images représentatives et dit : « **J'ai entendu 'Adbullah -qu'Allâh l'agrée- dire : J'ai entendu le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- dire : « Ceux qui auront le pire châtement le jour du jugement seront ceux qui font ressembler avec la création d'Allah. ».** » [Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim]

Le commentaire du Hadîth :

Ibn Batâl -qu'Allah lui fasse Miséricorde- dit :

مضاهاة ما صوره ربه في خلقه أعظم جرماً من فرعون و آله ، لأن فرعون كان كفره بقوله : « أنا ربكم الأعلى » من غير إدعاء منه أنه يخلق و لا محالة منه أن ينشئ خلقاً يكون كخلقته تعالى شبيهاً و نظيراً ، و المصور المضاهاى بتصويره ذلك منطو على تمثيله نفسه بخالقه ، فلا خلق أعظم كفرًا منه فهو بذلك أشدهم عذاباً و أعظم عقاباً ، و أما من صور صورة غير مضاه ما خلق ربه ، و إن كان بفعله مخطئاً ، فغير داخل في معنى من ضاهى ربه بتصويره .

« L'imitation de ce qu'a sculpté son Seigneur comme créature est un crime pire encore que celui de Pharaon et de ses adeptes ; car l'impiété de Pharaon consistait à dire « Je suis votre seigneur le plus haut » sans prétendre pour autant créer ; et d'ailleurs il lui était impossible de bâtir une création qui soit comme la création d'Allah, qui lui ressemble ou qui soit pareil à elle.

Or, celui qui sculpte les images qui imite par sa sculpture ; se met pareil à Son Créateur ! Il n'y a pas de créature coupable d'une pire mécréance que lui ; ce pourquoi il aura le pire des châtements.

Quant à celui qui sculpte une image sans imiter ce qu'a créé son Seigneur –même si son acte fait tout de même de lui un pécheur sauf qu'il n'est pas inclus dans le sens de celui qui imite son Seigneur par sa sculpture. »

Source : Charh Sahîh Al Boukhârî, tome 9, page 175.